

Nathalie Marchal

Les dispositifs de coopération linguistique dans l'espace francophone

Abstract (French)

Comme un héritage de son histoire coloniale, la francophonie a pu développer deux instances de coopération fondées sur la langue: l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) rassemblant 84 états dans le monde et le réseau des Organismes Francophones de Politique et d'Aménagement Linguistiques (OPALE) réunissant les organismes publics de 4 états du nord: la France, la Suisse romande, le Québec et la Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique.

La coopération linguistique est cependant surtout l'apanage de l'OPALE. Ce réseau qui peut se targuer de certains succès, notamment dans le développement de la Semaine internationale de la langue française et de la francophonie, cherche à mieux conjuguer les différences de priorités, de mandats et de ressources de ses membres. Du reste, la coopération linguistique ne sera pleinement légitime qu'en y associant les pays du sud qui ne disposent actuellement pas d'organismes homologues.

Abstract (English)

As a legacy of its colonial history, the Francophonie has been able to develop two cooperative bodies based on language: the International Organisation of the Francophonie (OIF), bringing together 84 nations throughout the world, and the network of Francophone Organisations for Linguistic Policy and Planning (OPALE), bringing together public institutions from four northern countries: France, French-speaking Switzerland, Quebec, and French-speaking Belgium.

Linguistic cooperation, however, is mainly the preserve of OPALE. This network, which can claim a number of successes, particularly in the development of the International Week of the French Language and Francophonie, seeks to better combine the different priorities, mandates and resources of its members. Moreover, linguistic cooperation will become fully legitimate only by involving southern countries which currently do not have equivalent language management organisations.

1. Contexte historique et politique

1.1 Héritage colonial et politique linguistique

Dans l'espace francophone, la langue française et la culture française connaissent une forte centralisation en France. Cette centralisation constitue un héritage de son histoire coloniale.

En effet, le français s’est diffusé par “rayonnement” et “superposition” dans le cadre des colonies françaises (dès le XVII^e siècle), et non par “implantation massive”, comme cela a été le cas pour l’anglais, l’espagnol et le portugais dans leurs colonies respectives. Ceci a entraîné des diglossies dans les pays colonisés par les francophones, faisant largement subsister les langues locales. La métropole a donc conservé un rôle central, car elle était habitée par les seuls locuteurs de français langue maternelle. Par conséquent, plus que chez les anglophones, lusophones et hispanophones, où la métropole est devenue minoritaire, la France pèse d’un poids décisif dans la francophonie.¹

A cette époque des premières colonies, des événements historiques en France même contribuent à accélérer la codification du français. En vue de limiter notamment les pouvoirs de l’église, le roi François 1^{er} fait du français la langue de l’administration et de la justice, à la place du latin (édit de Villers-Cotterêts). La langue française acquiert donc un nouveau statut dans l’Hexagone. Enfin, arrive à cette même période l’imprimerie.

Ces événements historiques concomitants conduisent à la codification précoce de la langue française par la France, codification qui se traduit par l’arrivée des premiers dictionnaires et grammaires (XVI^e siècle) et par la création de l’Académie française (1635). Le français ne cessera de se codifier au cours des siècles.

L’histoire contribue donc à comprendre la forte centralisation de la norme du français et sa codification précoce dès le XVI^e siècle. Cette centralisation a des répercussions très importantes sur nos politiques linguistiques

- En matière de politique du “corpus”: la France reste l’épicentre des innovations linguistiques.
- En matière de représentations: le francophone, plus que tout autre locuteur, souffre d’une insécurité linguistique par rapport au français de France. Combattre cette insécurité est, par exemple, un des messages de La Semaine internationale de la langue française qui veut notamment résolument s’ouvrir à la variation et à une langue vivante dans l’espace francophone.
- En matière de politique du “statut” et de diffusion de la langue: le succès de la diffusion d’une langue implique impérativement la prise en considération des besoins linguistiques de ses usagers partout dans le monde c’est-à-dire sa polycentration, tout en maintenant une langue de communication commune.

1.2 Naissance des institutions de coopération francophones

Quelques dates importantes jalonnent la création des institutions de coopération francophones et permettent de comprendre le fondement de leurs missions respectives.

¹ Jean-Marie Klinkenberg: “L’héritage du passé: aux origines de l’expansion du français”, dans L’avenir du français, Editions des Archives Contemporaines-AUF, mars 2008.

1926

Dès 1926, Léopold Sédar Senghor, poète et ancien président du Sénégal, amorce un processus de solidarité et de dialogue permanent des peuples, fondé sur la langue, aux côtés d'autres écrivains.² Il est considéré comme le père spirituel de la Francophonie institutionnelle.

1970-1985

De 1970 à 1985, les états et gouvernements vont désormais s'impliquer dans la coopération et la francophonie va commencer à s'institutionnaliser peu à peu.

En effet, en 1970 est créée l'«Agence de Coopération Culturelle et Technique» (ACCT) qui installe une coopération dans les domaines de la culture et de l'éducation. Cette Agence préfigure l'actuelle «Organisation internationale de la Francophonie» (OIF).³

Dans le sillage de l'ACCT et de ses missions de coopération culturelle et éducative, des opérateurs spécialisés importants se mettent en place, et notamment:

En 1961, naît l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française. Elle deviendra, en 1999, l'**Agence universitaire de la Francophonie (AUF)** qui compte aujourd'hui 677 établissements d'enseignement supérieur et de recherche répartis dans 81 pays.⁴

En 1984, naît la chaîne internationale francophone **TV5**. Elle constitue actuellement le principal vecteur d'une langue française dans la diversité de ses expressions et des cultures qu'elle porte⁵ et participe donc indirectement au mouvement de polycentration de la langue mené par des pouvoirs publics.

Vers 1985

Vers 1985, la francophonie s'institutionnalise encore davantage et, par ailleurs, les pays francophones du nord commencent à se mobiliser de leur côté.

En effet, dans les années 80, la France intensifie véritablement son ouverture aux pays francophones. Face aux discours sur la crise et le déclin du français et l'influence croissante de l'anglo-américain, deux instances sont successivement créées:

² Le poète sénégalais Léopold Sédar Senghor et ses homologues tunisien, Habib Bourguiba et nigérien, Hamani Diori, ainsi que le Prince Sihanouk du Cambodge – pensent mettre à profit le français au service de la solidarité, du développement et du rapprochement des peuples par le dialogue permanent des civilisations.

³ L'ACCT deviendra, en 1998, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et, en 2005, l'Organisation internationale de la Francophonie.

⁴ L'AUF met en place des programmes de coopération soutenant la recherche et la formation en français. Elle favorise la mise en place de réseaux francophones et met à la disposition des étudiants, professeurs et chercheurs un important programme de mobilité.

⁵ Alliance de 5 chaînes de télévisions publiques TV5 se développera sur tous les continents hormis l'Australie. TV5 Monde se répartit actuellement en 7 chaînes et TV5 Québec-Canada.

- un “Haut Conseil de la Francophonie” composé de personnalités de France et de la francophonie, en 1984;⁶
- le Sommet de la Francophonie ou Sommet de Versailles⁷ réunissant pour la première fois les Chefs d’états, en 1986.

Par ailleurs, vers 1985, les pays francophones du nord commencent également à se mobiliser de leur côté. La France et le Québec expriment le souhait d’établir des relations de coopération linguistique avec la Belgique, par l’intermédiaire d’organismes linguistiques qui n’existent pas encore. C’est donc précisément pour répondre aux appels des partenaires francophones relatifs à la mise en place d’une coopération linguistique internationale que les organismes de gestion linguistiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que de la Suisse romande, ont été créés. En 1985 voient donc le jour un “Conseil de la langue française” et un “Service de la langue française” en Belgique francophone. Suivra, en 1995, la création de la “Délégation générale à la langue française” de Suisse romande.

1991

La concertation francophone “multilatérale du nord” entre organismes publics de France, du Québec, de Belgique, de Suisse se met véritablement en place en 1991. Elle est motivée

- par le fait que certains défis pour renforcer le français concernent prioritairement les pays du nord (par exemple la question des migrants);
- par le fait qu’il existe une plateforme officielle de concertation incluant le Sud: l’OIF. Par ailleurs, il n’existe de toute façon pas véritablement d’“organismes de gestion linguistique” homologues au sud qui pourraient devenir des interlocuteurs dans cette nouvelle plateforme de coopération;
- par le fait que la réforme de l’orthographe de 1990 proposée par le Conseil supérieur de la langue française de France fait ressentir le besoin d’une meilleure circulation de l’information entre les pays du nord.⁸

En conclusion, les longs processus de réseautage donnent le jour aux deux instances actuelles de coopération internationale francophone dont la composition, l’objet, le rôle et l’impact sont totalement différents:

- l’Organisation internationale de la Francophonie (OIF) réunissant les Chefs de 84 états dans le monde;

⁶ Il constitue à ce moment un réservoir d’idée auprès du président de la République française et se muera en 2004 en instance œuvrant dans un cadre multilatéral et constituant un réservoir d’idées pour l’OIF.

⁷ Les “Sommet de la francophonie” sont l’instance suprême de l’Organisation Internationale de la Francophonie.

⁸ Martine Garsou, “Les dispositifs de coopération linguistique à l’intérieur de l’espace francophone du nord”, dans *L’avenir du français*, Editions des Archives Contemporaines-AUF, mars 2008.

- le réseau des Organismes francophones de Politique et d'Aménagement Linguistiques (OPALE) réunissant les organismes francophones publics du nord, c'est-à-dire des pays de français langue maternelle: France, Suisse romande, Québec, Belgique francophone.

2. La coopération linguistique francophone

2.1 L'OIF

Elle rassemble actuellement 84 états (58 membres et 26 observateurs).⁹

Prise en main depuis 1986 par des hauts dirigeants politiques à travers les Sommets de la francophonie, et largement ouverte à des pays non francophones, l'OIF ne s'est jamais véritablement préoccupée des questions de langue, mais davantage de questions (géo) politiques. Elle traite surtout de questions de paix, de démocratie, de droits de l'homme, de développement (durable), et appuie l'éducation. Elle appuie également l'enseignement supérieur et la recherche à travers son opérateur spécialisé qu'est l'Agence Universitaire de la Francophonie.¹⁰

2.2 L'OPALE

2.2.1 Composition

Créé en 1991, ce réseau est aujourd'hui composé des Administrations et des Conseils d'avis chargés de politique de la langue française de

- France: la Délégation générale à la langue française et aux langues de France;
- Québec: l'Office québécois de la langue française, le Conseil supérieur de la langue française et le Secrétariat à la politique linguistique;

⁹ Elle compte trois instances politiques:

- Le "Sommet de la francophonie", conférence des chefs d'Etat et instance suprême.
- La Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) = réunion des ministres des affaires étrangères ou de la francophonie.
- Le Conseil permanent de la Francophonie (CPF)=conseil consultatif.

Elle agit en synergie avec

- l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF),
- les quatre opérateurs spécialisés des Sommets que sont l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), TV5, l'Association internationale des maires francophones (AIMF), l'Université Senghor d'Alexandrie;
- les deux Conférences ministérielles permanentes: la Conférence des ministres de l'Éducation nationale (Confémén) et la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports (Conféjes).

¹⁰ Quatre grandes missions lui ont été officiellement assignées par le Sommet de la francophonie: Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique; Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme; Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche; Développer la coopération au service du développement durable.

- Suisse romande: la Délégation à la langue française;
- Belgique: la Direction de la langue française et le Conseil de la langue française et de la politique linguistique.

Par ailleurs, l'OIF participe à ce réseau en tant qu' "observatrice".

2.2.2 Sur quoi coopère l'OPALE?

Dès le départ, cette concertation multilatérale s'articulait autour de deux axes: le rayonnement et la présence du français dans les zones d'influence des quatre états partenaires (actions portant sur le "statut") et l'harmonisation concertée des propositions en matière d'aménagement de la langue (actions portant sur le "corpus").

Statut

A la fin des années 1980, les Organismes linguistiques de France, du Québec, de Belgique se trouvaient confrontés au même défi: comment assurer la présence du français dans un environnement mondialisé où l'anglais prenait une place prépondérante?

En 1991, Ils décident alors d'organiser un premier colloque sur la place du français dans l'information scientifique et technique, un des lieux où le recul du français est le plus sensible.

Ce colloque devait constituer le point de départ d'une concertation permanente entre organismes linguistiques du nord. Une table de concertation annuelle fut mise sur pied en 1993 en complément du colloque.

Pratiquement, le colloque coorganisé fait le point sur des enjeux actuels du français et son rôle dans la société et alimente la concertation en vue de mettre en place des actions de coopération. Des résolutions communes sont généralement prises à l'issue du colloque.

Les sujets traités concernent tantôt des niveaux plus "macros", tantôt des niveaux nationaux: La place du français dans l'information scientifique et technique (1991), Les enjeux de la mondialisation pour le français (1994 et 1998), L'intégration des migrants (2001 et 2010), Le français dans les entreprises (2007), La place du français dans l'espace public (2012), La diversité linguistique (2005 et 2008), L'intercompréhension ente langues voisines (2006), La notion de "langue partenaire" (2014), Les statuts de la langue française (2015), etc.

Corpus

C'est la réforme de l'orthographe de 1990 portée par le Conseil supérieur de la langue française de France qui a suscité le besoin urgent d'une concertation avec d'autres organismes linguistiques. Les Conseils de la langue de Belgique et du Québec ont été consultés et ont apporté leur soutien à cette réforme qui devait être publiée au Journal officiel en France. C'est à la suite de cet épisode que la Délégation suisse à la langue française a été créée.

Pourtant, paradoxalement, les réformes n'ont pas été poursuivies malgré la volonté de certains partenaires invoquant un système graphique truffé d'incohérences et dont la faute pèse très injustement sur l'utilisateur. Avec des conséquences en terme de discrimination scolaire, de discrimination à l'embauche, et un coût en remédiation tant dans l'enseignement que dans les entreprises.

Pendant, l'OPALE a pu mettre sur pied le "Laboratoire de Documentation des Évolutions du Français" (LaDEF), pour lequel un représentant scientifique a été désigné pour chaque état partenaire. Ce laboratoire récolte et discute les travaux visant notamment à la rationalisation de l'orthographe française, et les diffuse, entre autres en direction des instances de décision.¹¹

Entre autres actions importantes sur le corpus, citons également la féminisation des noms de métiers qui tend à mieux visibiliser les femmes dans le monde du travail. Bien que cette réforme ait été portée de manière indépendante par chaque état de la francophonie septentrionale (en 1979 au Québec, en 1986 en France, en 1988 en Suisse et en 1993 en Belgique), les informations ont circulés entre les partenaires et ont été sources d'inspirations mutuelles. La Belgique francophone a par exemple adopté certaines formes féminines québécoises et suisses, et notamment, des féminins en -eure comme *professeur/professeure* (Québec), ou des formes comme *chef/cheffe* (Suisse romande). Une note commune de l'OPALE sur la rédaction inclusive a également été adoptée en 2017.

Quant à la terminologie, jusqu'en 2014, elle a été l'enjeu d'une coopération multilatérale incluant le Sud à travers le RIFAL, Réseau International Francophone d'Aménagement Linguistique. Elle a connu également une coopération bilatérale France-Belgique de 1997 à 2007. A laquelle fait place, actuellement, une coopération bilatérale France-Québec disposant de moyens plus importants que les autres partenaires OPALE.¹² Un récent "Vocabulaire francophone des affaires" est cependant actuellement à l'ordre du jour des réunions OPALE afin d'essayer de développer un outil multilatéral.

En conclusion, malgré une volonté de collaborer à quatre, en particulier sur la terminologie, il n'existe pas de vraie coopération sur le corpus au sein de l'OPALE.

La France reste en gros l'épicentre des innovations linguistiques dans l'espace francophone. Néanmoins, il est important de noter que les pays francophones "périphériques" ont mené le mouvement dans le cadre de la féminisation et, dans une moindre mesure, avec la diffusion des réformes orthographiques de 1990. Le

¹¹ Il veut promouvoir la réflexion et les propositions relatives notamment à l'orthographe dans le but d'habituer les usagers de la langue à l'idée, devenue tout à fait normale pour d'autres langues, que si la langue change, ce qui est peu discutable, tant l'orthographe que la norme et le discours qui décrivent l'usage doivent pouvoir évoluer.

¹² Les banques de données terminologiques des partenaires OPALE sont

- *Le Grand dictionnaire terminologique* du Québec (GDT),
- *Franceterme*,
- *Belterme*.

succès de la féminisation au Québec, initié bien avant les autres états francophones, indique donc que la légitimité de l'intervention de pays francophones "périphériques" peut parfois être garantie dans un espace restreint.¹³ Cependant, il est évident que l'intervention sur le corpus ne sera pleinement assurée que dans le cadre d'une coopération multilatérale incluant le nord et le sud, et qui n'a pas encore vu le jour. J'y reviendrai dans les conclusions.

2.2.3 Succès et limites de la coopération OPALE

Succès

– La Semaine internationale de la langue française et de la francophonie

Le principal succès de la coopération OPALE réside dans la sensibilisation des publics à la langue, et plus particulièrement dans l'organisation concertée de la Semaine internationale de la langue française et de la francophonie, une campagne de sensibilisation annuelle qui encadre le 20 mars, Journée internationale de la francophonie. Elle vise à modifier certaines représentations négatives sur le français et rappelle que "la langue est faite pour le citoyen et non le citoyen pour la langue". Créativité, polycentration et valorisation d'une francophonie vivante sont au menu de cette campagne.

– Les résolutions communes

Elles rendent compte des sujets sur lesquels un consensus a pu être trouvé entre les partenaires.

Une résolution est régulièrement adoptée à l'issue de chacune de ces conférences annuelles et transmise aux autorités compétentes des pays concernés. Les thèmes de la mondialisation des échanges linguistiques,¹⁴ de l'intégration linguistique des migrants,¹⁵ de la lisibilité des textes techniques et administratifs,¹⁶ de l'influence des technologies numériques sur le rapport à la langue,¹⁷ de l'écriture inclusive¹⁸ ont bénéficié de visions convergentes et ont fait l'objet de résolutions.

– Les échanges d'informations et de pratiques

OPALE est aussi l'occasion d'échanges d'informations et de partages de pratiques et d'expériences, qui peuvent éventuellement faire naître des travaux de coopération bilatéraux (ex: la coopération terminologique France-Québec).

¹³ Jean-Marie Klinkenberg: "L'intervention sur le corpus: La langue courante" dans *L'avenir du français*, Editions des Archives Contemporaines-AUF, mars 2008.

¹⁴ Résolutions de Québec 1994 sur les enjeux de la mondialisation pour le français et Résolutions de Québec 1998 sur la mondialisation des échanges linguistiques.

¹⁵ Recommandations de Neuchâtel 2001 sur l'intégration des migrants en terre francophone.

¹⁶ Résolutions de Bruxelles 1997 sur la rédaction technique et de Liège 2009 relatives à l'accessibilité des textes destinés au citoyen.

¹⁷ Résolutions de Lyon 2011 sur l'évolution du français contemporain.

¹⁸ Note du réseau OPALE de Namur 2017 sur les pratiques d'écriture inclusive.

Limites

Des projets de recherches en commun ont aussi régulièrement été évoqués mais n'ont jamais véritablement abouti.

Ce bilan est jugé suffisant pour certains, mais insuffisant pour d'autres. Cependant, quelques soient les attentes, tout le monde est d'accord sur le fait que la coopération multilatérale est freinée par les divergences de situations sociolinguistiques et politiques qui font ressortir des priorités différentes chez chacun (ex: politique de francisation québécoise, défis migratoires en France et en FWB, etc). Par ailleurs, les ressources des organismes sont inégales (les ressources humaines vont de moins d'1 ETP à une quarantaine d'ETP). Enfin, une inégalité se marque également dans les missions explicites, l'autonomie politique, le panorama institutionnel (état unitaire/état fédéral). Toutes ces divergences rendent difficiles la mise en œuvre d'actions communes.

3. Conclusions

Le réseau OPALE constitue actuellement la principale instance de coopération francophone s'occupant de la langue. Bien que freinée par des divergences sociolinguistiques, politiques, de moyens, etc. entre les partenaires, le réseau a engrangé quelques réussites comme la Semaine internationale de la langue française, des résolutions communes, principalement relatives aux questions de "statut" de la langue, et des échanges de pratiques qui restent source d'inspiration mutuelle et débouchent parfois sur des projets de coopération bilatéraux.

– L'implication du sud

Cependant, l'OPALE a maintes fois attiré l'attention sur la nécessité d'élargir les perspectives de coopération internationale à l'ensemble des pays du Sud. En effet, actuellement les pays du nord sont seuls à disposer d'organismes de gestion linguistique. Cette situation exclut les pays du sud de la prise d'initiatives en matière de langue et hypothèque également la légitimité d'OPALE.

Cette demande avait été portée une première fois par l'OPALE auprès de l'OIF en 2009. Le résultat de cette démarche avait été l'envoi d'observateurs et d'experts de l'OIF aux réunions annuelles. Ce qui reste évidemment en deçà de la demande initiale.

En 2010, lors de la rencontre suivante, l'OPALE avait décidé d'adresser, par l'intermédiaire du Secrétaire général de l'OIF, une note à l'usage des chefs d'État réunis en "Sommet de la francophonie" pour attirer leur attention sur l'urgence qu'il y avait de créer une **enceinte où la coopération linguistique internationale** puisse avoir lieu (appel de Neuchâtel). Cette demande n'avait débouché sur rien.

Récemment, la réflexion semble avoir avancé à l'OIF, qui convient que l'envoi d'observateurs et d'experts est insuffisant. Une réflexion a donc été amorcée pour rencontrer l'appel de Neuchâtel. Pratiquement, deux experts ont été com-

mis, pour étudier la question de la résistance des pays du Sud à la mise sur pied d'organismes de gestion de la langue, experts qui viennent de remettre leur rapport. Un appel sera prochainement lancé en direction d'un petit nombre de pays afin qu'ils mettent sur pied des organismes de gestion linguistique, l'expérience étant destinée à s'étendre par la suite.

Par ailleurs, convaincus que la polycentration du français (la langue par ses différentes variations répond aux besoins des francophones partout dans le monde) constitue le gage de la diffusion de la langue, certains partenaires OPALE trouveraient pertinente la mise en place d'une **concertation organisée et mandatée par la francophonie, du Nord et du Sud, pour gérer le corpus de la langue**. Il s'agit de tenir compte de la polycentration du français en maintenant l'équilibre entre la nécessité de faire plus de place aux créations et enrichissements du français apportés par les différentes régions de la Francophonie, et la conservation d'une langue commune respectant les mêmes normes. À l'instar des organismes chargés des langues allemande ou espagnole, cette concertation pourrait prendre la forme d'une instance composée d'experts et de professionnels de la langue chargée d'observer les pratiques de la langue française dans ses diverses expressions, de rendre compte de sa variété et de mettre ce patrimoine à la disposition de tous les francophones, de **maintenir ainsi l'unité fondamentale du français dans le respect de ses adaptations aux besoins de ses usagers partout dans le monde**. L'OIF apparaît comme l'institution légitime pour déterminer les conditions de la mise en place de ce projet, concrétisant ainsi les objectifs de politique linguistique qui sont les siens.

– L'intervention politique entre "unité" et "diversité"

A la lumière des échanges qui se sont déroulés lors de la table ronde finale de ce colloque, je conclurai par une réflexion plus générale sur les notions d'unité et de diversité d'une langue évoqués dans cet article, et leur implication politique.

On pourrait dire qu'une politique linguistique est un curseur placé entre **unité** et **diversité** de la langue. L'idéal se situe dans un équilibre entre les deux pôles.

Pour illustrer ce propos par des exemples, en Fédération Wallonie-Bruxelles, en matière de politique des langues régionales, le curseur tend actuellement à renforcer l'"unité" des différentes langues régionales parlées sur le territoire, en les dotant de dictionnaires, de normes et de grammaires. Ce besoin de codification existe également pour de nombreuses langues minoritaires à travers le monde.

En matière de politique de la langue française au contraire, la polycentration et la valorisation des variations se doivent actuellement de contrebalancer utilement le poids excessif de la norme et sa centralisation par l'Académie française.

Mais poursuivons sur l'utilité de cet équilibre unité/diversité.

D'une part, l'**unité** de la langue est nécessaire et naturelle. Il s'agit de se comprendre, de disposer d'une langue d'enseignement unifiée, d'une langue de l'administration unifiée, etc. Cette visée unificatrice poussée à l'extrême peut égale-

ment basculer dans des dérives puristes qui placent alors la langue au-dessus des usages. On parle alors de vision essentialiste, d'une langue préexistant aux usages et dont les locuteurs sont dépossédés: la langue est érigée en sanctuaire. D'un point de vue politique, purisme et vision essentialiste peuvent éventuellement être associés à des dérives communautaristes.

D'autre part, la **diversité** est tout aussi nécessaire. Elle laisse la langue vivre et développer ses variétés. Elle la laisse par conséquent répondre aux besoins de ses locuteurs. Elle est le gage d'une bonne diffusion et appropriation de la langue par tous. Du reste, la diversité constitue une valeur en soi qui dépasse largement les questions linguistiques.

Enfin, qu'il soit politique, enseignant, ou simple amoureux de sa langue, il semble que le francophone, voire le locuteur en général, ait à se poser une question de fond: a-t-on tous le même intérêt à favoriser la polycentration de sa langue et souhaite-t-on véritablement déplacer le curseur du côté de la diversité? En effet, comme nous l'avons indiqué à plusieurs reprises, tenir compte des besoins de tous les locuteurs et valoriser la diversité des usages d'une langue assure incontestablement mieux sa diffusion et son rayonnement. Cependant, d'un autre côté, le culte de sa rareté renforce le pouvoir et le prestige de ceux qui la maîtrisent! En bref, bien qu'en apparence la diversité puisse être un objectif partagé par tous, elle peut être freinée par des résistances plus subtiles.

Ce paradoxe figure, en tout cas, parmi ceux qu'une politique linguistique responsable doit interroger et qui peuvent, le cas échéant, affecter la coopération linguistique internationale.

Bibliographical information

This text was first published in the book:

Gerhard Stickel (ed.) (2018): National language institutions and national languages. Contributions to the EFNIL Conference 2017 in Mannheim. Budapest: Research Institute for Linguistics, Hungarian Academy of Sciences. [299 pages.]

The electronic PDF version of the text is accessible through the EFNIL website at:

<http://www.efnil.org>